

SUD-Solidaires s'exprime!



Solidaires, Unitaires et Démocratiques

SUD ENTRE EN NAO !

Paris, le 15 septembre 2025

De l'argent, il y en a ...

Les Caisses d'Epargne ont bénéficié en 2024 de 89 millions d'euros d'exonération de cotisations sociales. 92 millions pour les Banques Populaires !

211 Milliards d'euros d'aides aux entreprises ont été versés en 2024. Jamais autant d'argent public n'a été distribué aux entreprises.

Le rapport de la commission d'enquête sénatoriale vient de montrer qu'elles sont octroyées sans condition, sans contrôle et sans transparence.

Pour les salarié.es, toujours aucun partage des richesses à l'horizon !

On connaît la rengaine ! Depuis trop longtemps, les négociations salariales de la branche Caisse d'Epargne (NAO) avec la direction sont une mascarade. Les augmentations générales "négociées" sont inférieures à l'inflation chaque année !

Résultat : une perte de "pouvoir de vivre" cumulée de plus de 9 % !

Et pendant ce temps ?

Le groupe BPCE dégage chaque année des milliards d'euros de bénéfices.

ANNEE	INFLATION (SOURCE INSEE)	AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES EN CAISSE D'EPARGNE	RESULTATS NETS BPCE EN MILLIARDS D'EUROS
2021	1,60%	0%	4
2022	5,60%	0,80%	4
2023	4,90%	2,80%	2,8
2024	2%	1,70%	3,5
2025	1%	0,70%	1,8 AU 30 JUIN 2025
TOTAL	15,10%	6%	18,1 MILLIARDS D'EUROS

Les salarié.es sont au cœur du fonctionnement et de la réussite du groupe : iels font tourner les agences et services, développent les outils, construisent et entretiennent la relation client, gèrent les risques, portent les projets stratégiques.

Et pourtant, iels ne comptent plus aux yeux de leurs dirigeants, obsédés par des logiques de rentabilité immédiate, ainsi que par la progression de leur carrière personnelle.

En conséquence, vos élu.es SUD-Solidaires manifesteront le 23 septembre à Paris devant les tours duo afin d'exprimer le mécontentement et la colère légitimes des salarié.es des Caisses d'Epargne.



SUD-Solidaires s'exprime!



Solidaires, Unitaires et Démocratiques

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS SALARIALES

- Revalorisation des rémunérations minimales à hauteur de 2 000 € nets mensuels.
- Rattrapage du pouvoir d'achat des années antérieures par une augmentation de 350 € nets mensuels.
- Instauration d'une prime de technicité mensuelle de 100 € nets tous les 3 ans.
- Mise en place d'une prime annuelle uniforme pour toutes et tous, équivalente à un mois de salaire moyen de l'entreprise en lieu et place de la part variable.
- Mise en place d'un 14e mois.
- Revalorisation annuelle des SAMB.
- Mise en place d'un congé hormonal sans perte de salaire.

**LES DIRIGEANTS S'EMPIFFRENT,
LES SALARIÉS S'ÉPUISENT !
LE PARTAGE N'EST PAS UNE OPTION,
C'EST UNE EXIGENCE !
REJOIGNEZ-NOUS !**

